

EXTRAIT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL N° 7

À 8:00 A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

1 FORETS, PATURAGES ET AFFAIRES BOURGEOISES – RAOUL JAEGGI

1.1 Points prioritaires

1.1.1 SES modification du règlement tarifaire

Sur proposition de M. Jaeggi, le changement suivant est accepté par le Conseil communal.

Modification des Prescriptions relatives au raccordement aux réseaux MT et BT et critères d'accès MT.

Ancien

P. 6

CRR Basse Tension

La CRR est facturée forfaitairement, sur la base de situations standards, selon les tarifs suivants (prix 1993, les montants ci-dessous sont adaptés annuellement à l'indice du coût de la vie) :

Raccordement simple jusqu'à 60 mètres de conduite au maximum : CHF 1'600.-

Par appartement, ou encore par circuit de compteur, à l'exclusion des compteurs pour consommation collective dans les immeubles locatifs :
CHF 350.-

Dans les immeubles locatifs, on prévoit en général un raccordement par cage d'escalier. Des suppléments appropriés sont perçus pour tout raccordement supérieur à 60 mètres

Pour les bâtiments qui sont utilisés comme résidence secondaire, les montants ci-dessus seront majorés de 50%

Adaptation des coûts

Les montants ci-dessus seront adaptés à la fin des travaux d'épuration.

Nouveau

CRR Basse Tension En zone à bâtir

La CRR est facturée forfaitairement, sur la base de situations standards, selon les tarifs suivants (prix hors TVA) :

Critères	Montage et ingénierie	Longueur de câble, y.c. tirage	Forfait
≤ 25 mm ² CU	-	-	3'700 CHF
50 mm ² CU/95Al	-	-	4'600 CHF
95 mm ² CU/150Al	-	-	5'100 CHF

CRR Basse Tension Hors zone à bâtir

La CRR est facturée forfaitairement, sur la base de situations standards, selon les tarifs suivants (prix hors TVA) :

Critères	Montage et ingénierie	Longueur de câble, y.c. tirage	Forfait
≤ 25 mm ² CU	1'500 CHF	22.00 CHF/m.	-
50 mm ² CU/95Al	1'700 CHF	32.00 CHF/m.	-
95 mm ² CU/150Al	2'200 CHF	52.00 CHF/m.	-

Le Conseil communal accepte la modification du règlement du service électrique de Soulce.

Le Maire
Vallat Jean-Bernard

Le Chancelier
Mérillat Raphaël

Certifié exact :

Raphaël Mérillat
Chancelier

Bassecourt, le 5 mars 2020

